



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

Délibération n° 01

Date de convocation
20.09.19

Date d'affichage
24.09.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €
avec la Caisse d'Epargne**

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. M. BAFFIE – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – M. M. HAMDANI par Mme J. BREDAS – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22,

VU la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offert aux collectivités locales,

VU la proposition de financement à court terme faite par la Caisse d'Epargne et répondant à la consultation lancée par la Commune,

VU l'avis de la commission Administrations Finances,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie,

CONSIDERANT que la proposition faite par la Caisse d'Epargne est économiquement la plus avantageuse,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant de 1 500 000 € pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie,

DIT que les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie sont les suivantes :

- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,23 %
- Paiement des intérêts : Mois civil
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Frais de dossier : 1 000 €

- Commission de non utilisation : 0,08 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de confirmation : Néant

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

AUTORISE le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues au contrat,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 septembre 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -